PLAIDOYER 2026–2029

FAIRE FRANCHIR UN CAP À LA GESTION DES SITES ET SOLS (POTENTIELLEMENT) POLLUÉS

upds

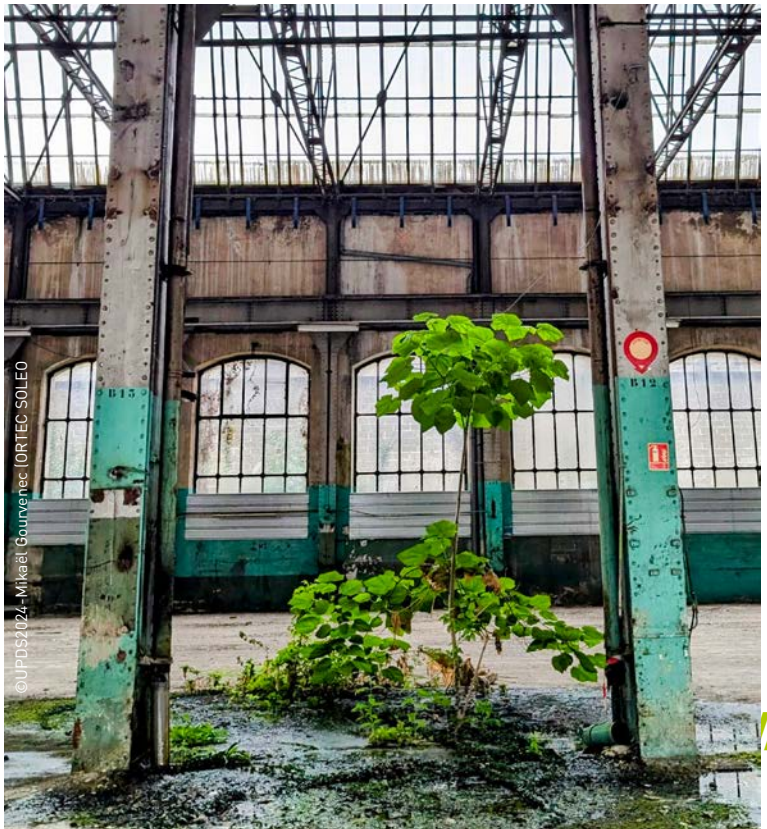
Union des Professionnels de la Dépollution des Sites.

// NOTRE CONVICTION

Les sols sont une ressource stratégique pour la santé, l'environnement et le développement des territoires. Ils jouent également un rôle déterminant dans les grandes transformations en cours, qu'il s'agisse de la reconversion des friches, de la réindustrialisation ou de l'adaptation au changement climatique.

Au cours des dernières décennies, la France s'est dotée d'une méthodologie de gestion des sites et sols pollués reconnue ainsi que d'un cadre réglementaire de référence. Pour répondre aux enjeux actuels et futurs, il est désormais nécessaire de poursuivre les efforts de clarification des règles et des processus, de garantir leur application homogène et de faire évoluer les dispositifs existants lorsque les retours d'expérience du terrain ou l'émergence de nouvelles problématiques le justifient. La future directive européenne sur la surveillance et la résilience des sols pourrait, à cet égard, offrir l'opportunité de renforcer la cohérence et la lisibilité du cadre législatif applicable aux sols.

Parce qu'ils conditionnent durablement les usages futurs des territoires et la maîtrise des risques environnementaux, les sols constituent un enjeu d'intérêt général. L'UPDS considère que leur préservation, leur gestion et leur reconquête doivent s'inscrire parmi les priorités durables de l'action publique.



©UPDS2024 - Mikaël Gourvenec (ORTEC SOLEO

// NOTRE ACTION

Depuis plus de trente ans, **l'UPDS fédère les acteurs de l'ingénierie, des travaux et des services spécialisés** intervenant dans le domaine des sites et sols pollués. Les entreprises adhérentes couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la caractérisation des pollutions jusqu'à leur traitement, en passant par la gestion des terres excavées, l'évaluation des risques, la conception des mesures de gestion et l'accompagnement des projets de reconversion.

Forte de l'expérience acquise sur des milliers d'opérations réalisées chaque année sur l'ensemble du territoire, **l'UPDS dispose d'une vision concrète des réussites**, des difficultés d'application des textes et des besoins d'évolution du cadre existant.

Elle transforme ce retour d'expérience collectif en propositions opérationnelles au service de l'intérêt général, lors de ses échanges réguliers avec les pouvoirs publics, les collectivités, les maîtres d'ouvrage, les organismes scientifiques et l'ensemble des parties prenantes.

L'ambition de l'UPDS est simple : **contribuer à une gestion des sols plus efficace, plus lisible et plus protectrice**, en aidant les acteurs publics et privés à mieux appliquer les règles existantes, à améliorer les pratiques opérationnelles et à préparer les enjeux environnementaux de demain.

Pour concrétiser cette ambition, l'UPDS a identifié **cinq priorités d'action** issues des retours d'expérience de ses adhérents et de son dialogue avec les parties prenantes publiques et privées.

Ces propositions visent à **renforcer l'efficacité des politiques publiques relatives aux sites et sols pollués**, à prévenir la création de nouveaux passifs environnementaux et à sécuriser la reconversion durable des territoires.

L'APPEL DE L'UPDS

Faire des sols un véritable levier de transition écologique, de reconquête foncière et de développement des territoires, grâce à une politique plus lisible, mieux contrôlée et pleinement opérationnelle.

// NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2026–2029 EN 5 AXES

Pour chaque axe : un constat de terrain et des propositions opérationnelles

	Le constat	Ce que propose l'UPDS
1. Garantir la traçabilité et la bonne gestion des terres excavées	Malgré un cadre réglementaire structuré, des écarts d'application persistent. Des terres insuffisamment caractérisées ou mal orientées peuvent être dirigées vers des filières inadaptées ou illégales, créant des risques environnementaux et sanitaires ainsi qu'une concurrence déloyale entre opérateurs.	Renforcer les contrôles, responsabiliser l'ensemble de la chaîne d'acteurs, améliorer la traçabilité des terres et promouvoir le recours à des entreprises certifiées afin de fiabiliser l'ensemble de la chaîne de gestion des terres excavées, depuis leur caractérisation jusqu'à leur orientation vers les filières adaptées.
2. Anticiper la prise en compte des pollutions d'intérêt émergent pour éviter les passifs de demain	Les connaissances scientifiques, les référentiels de gestion et les dispositifs de contrôle demeurent incomplets pour certaines substances telles que les PFAS ou les microplastiques. Cette situation fait peser un risque de création de nouveaux passifs environnementaux.	Accélérer la production de références techniques et sanitaires, harmoniser les méthodes de gestion et intégrer progressivement ces polluants dans les dispositifs de surveillance et de contrôle.
3. Sécuriser les interventions de dépollution par le recours à des acteurs compétents et certifiés	Les opérations de gestion des pollutions peuvent exposer les travailleurs, les populations et l'environnement. La qualité des interventions reste variable selon les acteurs et les contextes.	Renforcer le recours aux entreprises certifiées et qualifiées pour les prestations les plus sensibles afin de garantir un niveau élevé de sécurité, de qualité technique et de protection de l'environnement et des populations.
4. Donner aux sols un cadre législatif plus lisible et plus cohérent	Les dispositions relatives aux sols sont dispersées entre différents textes, doctrines et outils réglementaires. La future directive européenne représente une opportunité de renforcer la cohérence et la visibilité des politiques publiques relatives aux sols.	S'appuyer sur la transposition de la directive européenne pour consolider la méthodologie française de gestion des sites et sols pollués, renforcer la mémoire des pollutions et améliorer la lisibilité du droit applicable aux sols.
5. Sécuriser les projets de reconversion et d'aménagement dès leur conception	Des études insuffisantes, des cahiers des charges incomplets ou des montages contractuels inadaptés conduisent fréquemment à des surcoûts, des retards et des difficultés de gestion des aléas environnementaux.	Promouvoir les bonnes pratiques en matière de définition des besoins, de rédaction des cahiers des charges, de répartition des responsabilités et de gestion des risques environnementaux.

L'UPDS, LA VOIX DES PROFESSIONNELS DES SSP

Créée en 1992, l'Union des Professionnels de la Dépollution des Sites (UPDS) rassemble 50 entreprises adhérentes issues des métiers de l'ingénierie et des travaux de dépollution, ainsi que 11 adhérents associés intervenant dans l'écosystème des sites et sols pollués.
Les entreprises membres représentent près de 2 450 salariés en France, un chiffre d'affaires cumulé d'environ 460 millions d'euros et constituent une part majeure du secteur, avec près de 80 % de l'activité d'ingénierie SSP et 50 % des travaux de dépollution réalisés sur le territoire national.
Par sa représentativité, son expertise technique et son ancrage opérationnel, l'UPDS porte la voix des professionnels engagés chaque jour dans la prévention, la gestion et la réhabilitation des sites et sols pollués. Elle contribue ainsi au dialogue entre les acteurs économiques, les collectivités et les pouvoirs publics pour accompagner l'évolution des politiques publiques relatives aux sols.

(etc. 06 15 97 58 72